PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 19 novembre 2026, débutée à 18 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

Mme la mairesse	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ
	Patrick HOVINGTON
	Jean-Marcel VOYER
Mmes la conseillères	Jessica VIGNEAULT-CHIASSON
	Josée CAISSY
M. le conseiller	Tommy TAVARES

formant quorum sous la présidence de Mme la mairesse Danielle BEAUPRÉ.

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
Mme la greffière	Me Ariane CAMIRÉ

CITOYEN: 0 **JOURNALISTE: 0**

Tous les membres du conseil présents ont renoncé par écrit à l'avis de convocation de cette séance, conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la mairesse Danielle BEAUPRÉ ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2026-11-432 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Patrick HOVINGTON,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 novembre 2026, se tenant à compter de 18 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2026-11-433 **OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE DYNAMITAGE AU QUAI MUNICIPAL – FORAGE SAGUENAY INC.**

CONSIDÉRANT l'offre reçue de FORAGE SAGUENAY INC. pour les travaux de dynamitage au Quai municipal;

CONSIDÉRANT l'article 7 du Règlement sur la gestion contractuelle n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marcel VOYER,
appuyé par Mme la conseillère Jessica VIGNEAULT-CHIASSON, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution ou annotation

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'octroyer un contrat à FORAGE SAGUENAY INC. pour des travaux de dynamitage au Quai municipal, au montant de 36 375 $, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise datée du 17 novembre 2026 et à la recommandation du directeur du Quai municipal en date du 19 novembre 2026;

DE préciser que le coût de ce contrat est puisé à même l'excédent de fonctionnement affecté au Quai municipal;

D'autoriser le directeur du Quai municipal à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

En l'absence de public, aucune question n'est soulevée.

2026-11-434 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller Tommy TAVARES,
appuyé par Mme la conseillère Josée CAISSY, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 19 novembre 2026, débutée à 18 h 30, soit levée à 18 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Danielle BEAUPRÉ, mairesse
Présidente d'assemblée

Me Ariane CAMIRÉ
Greffière

Danielle BEAUPRÉ
Mairesse

AC/bb